



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

RÉSOLUTIONS 2025-46 À 2025-49 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **25 août 2025** à 17 heures 41, en la salle Jean-Jacques Beldié de la Société de transport de Laval, 2250, avenue Francis-Hughes à Laval, et par vidéo-conférence TEAMS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	présidente et conseillère municipale, par TEAMS
M.	Vasilios Karidogiannis	vice-président et conseiller municipal
M.	Pierre Brabant	administrateur et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Seta Topouzian	administratrice et conseillère municipale
M.	Dory Jade	administrateur et usager du transport adapté
M.	Saad Chafki	administrateur et usager du transport régulier
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES

Mme	Josée Roy	directrice générale
Mme	Marie-Noëlle Legault	secrétaire corporatif

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier agit à titre de présidente de l'assemblée alors que Mme Marie-Noëlle Legault agit à titre de secrétaire.

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Ayant au moins une personne du public, la période de question leur étant réservée a donc lieu (la question est déposée au dossier de l'assemblée).

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 25 août 2025 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

2025-46 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 25 août 2025.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juillet 2025 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Saad Chafki et secondée par madame Seta Topouzian, il est unanimement résolu :

2025-47 d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juillet 2025.

REMORQUAGE ET DÉPANNAGE DES AUTOBUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE 9252-1772 QUÉBEC INC. (CONNUE ÉGALEMENT SOUS LE NOM DE REMORQUAGE ÉCLIPSE) (2025-P-16)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour le remorquage et le dépannage des autobus de la Société de transport de Laval et que cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE la soumission de Remorquage Primus inc. a été jugée non conforme puisqu'elle ne répond pas à plusieurs critères d'admissibilité et de conformité;

ATTENDU QUE la soumission de 9252-1772 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de REMORQUAGE ÉCLIPSE) a été déclarée conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Brabant et secondée par monsieur Saad Chafki, il est unanimement résolu :

2025-48

d'octroyer à l'entreprise 9252-1772 QUÉBEC INC. (connue également sous le nom de REMORQUAGE ÉCLIPSE) le contrat de remorquage et de dépannage des autobus de la Société de transport de Laval d'une durée de vingt-quatre (24) mois, assorti d'une option pour une (1) période additionnelle d'une année, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, aux coûts maximaux indiqués au tableau joint en annexe A, toutes taxes exclues, pour faire partie intégrante de la présente résolution;

et d'autoriser tout employé du Service de l'approvisionnement de la Société de transport de Laval à envoyer tout avis ou préavis prévus audit contrat, le cas échéant, notamment pour lever toute option de renouvellement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par madame Seta Topouzian, il est unanimement résolu :

2025-49

de lever l'assemblée à 17h47.

Jocelyne Frédéric-Gauthier,
présidente

Marie-Noëlle Legault,
secrétaire-corporative

Résolution : 2025-48
Tableau – Annexe A

Année 1 (25 août 2025 - 24 août 2026)					
Section 1	TYPE DE SERVICES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
1.01	Remorquage par levée de roues (wheel lift) ou à l'aide d'un adaptateur télescopique	unité	80	450,00 \$	36 000,00 \$
1.02	Remorquage avec remorque plateforme	unité	300	450,00 \$	135 000,00 \$
1.03	Dépannage régulier	unité	20	375,00 \$	7 500,00 \$
1.04	Dépannage lors de situations exceptionnelles	heure	40	250,00 \$	10 000,00 \$
1	Total Année 1				188 500,00 \$

Année 2 (25 août 2026 - 24 août 2027)					
Section 2	TYPE DE SERVICES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
2.01	Remorquage par levée de roues (wheel lift) ou à l'aide d'un adaptateur télescopique	unité	80	475,00 \$	38 000,00 \$
2.02	Remorquage avec remorque plateforme	unité	290	475,00 \$	137 750,00 \$
2.03	Dépannage régulier	unité	20	400,00 \$	8 000,00 \$
2.04	Dépannage lors de situations exceptionnelles	heure	40	250,00 \$	10 000,00 \$
2	Total Année 2				193 750,00 \$
Total Année 1 + Année 2					382 250,00 \$

Année 3 (25 août 2027 - 24 août 2028) - Option de renouvellement					
Section 3	TYPE DE SERVICES	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Articles	Description	A	B	C	D = B x C
3.01	Remorquage par levée de roues (wheel lift) ou à l'aide d'un adaptateur télescopique	unité	80	500,00 \$	40 000,00 \$
3.02	Remorquage avec remorque plateforme	unité	290	500,00 \$	145 000,00 \$
3.03	Dépannage régulier	unité	20	425,00 \$	8 500,00 \$
3.04	Dépannage lors de situations exceptionnelles	heure	40	275,00 \$	11 000,00 \$
3	Total Année 3 (option de renouvellement)				204 500,00 \$

Grand total (incluant l'année en option de renouvellement)					586 750,00 \$
--	--	--	--	--	---------------